Appep
Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

Vincent Renault
Président de l'APPEP
4 rue Mourot, 64000 Pau
06 68 38 90 53
vincentrenaultvr@gmail.com

À Madame Anne Genetet, Ministre de l'Éducation nationale

Objet : Demande d'audience

Pau, le 26 septembre 2024

Madame la Ministre,

L'enseignement la philosophie est dans une situation préoccupante. C'est pourquoi je sollicite une audience auprès de vous pour vous en exposer différents aspects. Notre association, la plus représentative des associations de professeurs spécialistes pour la philosophie, a certaines pistes d'action à proposer.

1. Permettez-moi de mentionner en premier lieu le problème posé par le calendrier du baccalauréat 2025. Les professeurs de philosophie sont particulièrement affectés par la suppression de l'habituelle dispense de surveillance de toute épreuve, ainsi que par la diminution du nombre de jours de correction par rapport aux années précédentes. L'APPEP a beaucoup communiqué avec le ministère sur cette question dans le passé. Elle a fait des propositions concrètes pour rendre respirable une fin d'année ardue pour les professeurs de philosophie : lourdeur des lots de copies ; possibilité d'être mobilisé également pour l'épreuve de spécialité « humanités, littérature et philosophie » et pour le grand oral. Elle proposait notamment de placer l'épreuve de philosophie dix jours avant celles de spécialité. Or la situation s'est aggravée.

2. J'en viens en second lieu à une cause structurelle majeure de la préoccupation et du désarroi des professeurs de philosophie : la fragilisation entraînée par le coefficient faible, vécu comme humiliant, de l'épreuve terminale au baccalauréat.

Ce coefficient, qui est de 8 en terminale générale et de 4 en terminale technologique, n'est pas à la hauteur de l'investissement intellectuel et du travail dont les élèves doivent faire preuve tout au long de l'année afin d'entrer dans cette manière nouvelle pour la plupart et afin de s'en approprier la pratique par les exercices de dissertation et d'explication de texte.

La situation est donc contradictoire. La philosophie est, pour une année d'affirmation de la maturité intellectuelle, un objet indispensable d'enseignement. Elle conserve, comme il se doit, le statut d'une épreuve finale, terminale et anonyme. Pourtant, son coefficient la signale aux élèves et aux familles comme une discipline au fond négligeable et qu'il n'est pas nécessaire de préparer sérieusement. La comparaison avec le coefficient des autres épreuves terminales fait sauter cela aux yeux : 16 pour chacune des deux spécialités, 10 pour le

français, respectivement 10 et 14 pour le grand oral en filière générale et en filière technologique.

La proposition de l'APPEP est d'élever ce coefficient à 10 dans les deux filières. Ce rééquilibrage rétablirait une symétrie avec le français. Une diminution du coefficient du grand oral de 10 à 8 en terminale générale et de 14 à 8 en terminale technologique n'en ferait peser le coût sur aucune discipline en particulier. Notre proposition pourrait s'inscrire dans le projet de restructuration de l'épreuve de grand oral dont l'existence nous a été communiquée en juin dernier par Cécile Laloux, conseillère Pédagogie de Nicole Belloubet.

3. Un autre sujet de préoccupation est la situation de l'enseignement de la philosophie en filière technologique, qui affecte la majorité des enseignants. Il arrive que certains établissements permettent le dédoublement d'une des deux heures, rendant ainsi la réflexion et les apprentissages plus sûrs et plus sereins. Mais cela est refusé dans énormément de cas. Chacun sait comme un cours peut être difficile en classe entière dans cette filière. Une circulaire faisant de ce dédoublement la règle conforterait des enseignants aujourd'hui souvent en désarroi.

4. Je souhaiterais également attirer votre attention sur la nécessité de réagir au quasi-monopole de fait de l'histoire-géographie sur l'Enseignement moral et civique. L'APPEP, qui a alerté le ministère à de nombreuses reprises sur ce point, réitère sa proposition d'appeler les chefs d'établissement à un meilleur partage des tâches, et en particulier à une attribution préférentielle de l'EMC aux professeurs de philosophie en terminale. Cela permettrait souvent de constituer des services plus cohérents. Mais cela serait aussi bénéfique à la formation des élèves dans une matière qui, sans cela, ne bénéficierait jamais de l'éclairage de la philosophie.

5. Les professeurs de philosophie s'alarment des menaces qui pèsent sur la qualité du recrutement des enseignants. Le projet, pour le moment suspendu, de recruter les professeurs certifiés au cours de l'année de licence, aboutirait très probablement à un grand affaiblissement du niveau de maîtrise de la discipline et accentuerait la fuite des meilleurs profils. On ne peut faire reposer la formation intellectuelle des futurs adultes sur des mesures de simple ajustement conjoncturel, en négligeant de porter le regard sur les finalités réelles, à commencer par la solidité des connaissances acquises par les élèves. Le recours massif aux professeurs contractuels dont la formation est par ailleurs extrêmement négligée, voire laissée à l'abandon, est un signe néfaste. Un fait inquiétant tend à se répéter : le recours à des contractuels là où sont disponibles des titulaires sur zone de remplacement. C'est tout le dossier de la formation, initiale et continue, dont le traitement nous semble devoir être repensé.

6. Je voudrais enfin évoquer avec vous le Prix lycéen du livre de philosophie, dispositif conçu et organisé par l'APPEP, bien connu des professionnels du livre ainsi que des collègues. Il mériterait de figurer parmi les actions éducatives soutenues explicitement par le ministère et d'irriguer ainsi l'apprentissage de la philosophie dans les classes, avec le soutien des chefs d'établissement.

Me tenant dès maintenant à votre disposition pour une rencontre qui me paraît hautement souhaitable, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération,

Vincent Renault
Président de l'APPEP